

Séances d'information destinées aux proches accompagnant une personne vulnérable

Dates et lieux des prochaines réunions

EXERCER UNE MESURE D'HABILITATION FAMILIALE : Quels droits, quelles démarches?

<u>Le mercredi 16 octobre 2024</u> de 10h à 12h00 Maison des Associations - 6, Cours des Alliés à RENNES (Salle 205)

ASPECTS COMPTABLES DE LA FONTION DE TUTEUR / CURATEUR

Présentation des nouvelles modalités de contrôle depuis juillet!

<u>Le mercredi 11 décembre 2024</u> de 9h30 à 11h30 Maison des Associations -6, Cours des Alliés à RENNES (Salle 012)

« CAFE de la TUTELLE »

Vous êtes tuteur, curateur ou habilité pour un proche, Vous souhaitez obtenir des informations et échanger sur votre rôle et vos missions, rejoignez-nous

Le mercredi 22 janvier 2025 de 9h30 à 11h30 A la Maison des Aînés et des Aidants -34, place du colombier à RENNES (Salle Hermine)

Les séances d'information sont animées par des **professionnels** du Dispositif de Soutien aux Tuteurs Familiaux

Pour participer à ces réunions vous devez être préalablement inscrit. **Programme et inscription au verso**



UDAF 35

1, Rue du Houx - 35700 RENNES
Tél: 02 30 03 95 60
tuteursfamiliaux35@stf35.fr



PROGRAMME

« EXERCER UNE MESURE D'HABILITATION :

Quels droits, quelles démarches ?»

Présentation de la mesure d'habilitation familiale Quels pouvoirs et quels effets ? Les premières démarches de l'aidant familial habilité Quelle responsabilité? Questions, échange avec les participants

Remise d'une documentation juridique et pratique

« ASPECTS COMPTABLES DE LA FONCTION DE TUTEUR, CURATEUR :

Présentation des nouvelles modalités de contrôle depuis juillet 2024»

Comment tenir la comptabilité?

Avec quels outils ?,

Quand, à qui et comment rendre compte?

Les nouvelles modalités de contrôle depuis juillet 2024

Qui le juge peut-t-il désigner pour contrôler les comptes, le professionnel désigné est-il rémunéré et à quelle hauteur? La personne protégée doit-elle payer ce contrôle et à quelle condition?

Remise d'une fiche mémo

« CAFE de la TUTELLE »

Vous êtes mandaté pour exercer une mesure pour un proche: Quelles missions, quelles obligations?

Pendant ce temps convivial, vous pourrez échanger avec l'intervenant et les autres participants sur votre rôle, les démarches à effectuer, vos obligations, vos missions dans la défense des droits des personnes protégées

Café, thé, boissons proposées.

COUPON-REPONSE à retourner au dispositif de Soutien aux Tuteurs Familiaux—Inscription obligatoire (nombre de places limité)	
M. Mme:	
Adresse	
Tél.* :	
Adresse mail*:@	
(*pour vous prévenir en cas d'annulation)	
Participera à la séance du mercredi 16 octobre (habilitation familiale)	□OUI □NON
Participera à la séance du mercredi 11 décembre (Aspects comptables)	□OUI □NON
Participera à la séance du mercredi 22 janvier (Café Tutelle)	□OUI □NON